

Suivi des administrés – Berger-Levrault

Atelier – Gestion relation citoyen

Description :

Dans le but de connaître leurs administrés, de nombreuses communes ont recours à des fichiers dits « de population ». Bien que les logiciels métiers les plus répandus permettent d'intégrer à ces fichiers de nombreuses informations collectées via différentes sources (état civil, liste électorale...), il n'en demeure pas moins qu'il n'existe pas à ce jour, en droit national, de texte vous permettant d'obliger les administrés à y figurer.

Objectifs :

L'objectif de cette formation est de vous donner les outils théoriques et pratiques vous permettant de mettre en œuvre des fichiers populations conformes aux différentes réglementations et notamment au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et à la loi informatique et libertés.

Programme :

Combinez, au cours de la même formation, la théorie (aspects généraux des différentes réglementations) et l'application pratique de la réglementation dans vos logiciels :

La théorie règlementaire :

- Rappels généraux sur la loi informatique et libertés et le RGPD ;
- Conception d'une activité de traitement de données conforme (sources des données, pertinences, durées de conservation...);
- Obligations documentaires.

La pratique dans le logiciel Berger-Levrault :

- Saisie du consentement ;
- Saisie des citoyens ;
- Saisie des foyers ;
- Listes personnalisables :
 - o Création
 - o Publipostage
 - o Etiquettes d'adresse
 - o Export en Microsoft Excel ou .pdf
- Listes prédéfinies ;
- Bouquet de formulaires.

Durée :

½ journée

Public :

Toute personne en charge de l'administration générale d'une commune.

Prérequis :

Aucun

Moyens pédagogiques :

- Apports théoriques par un délégué à la protection des données exerçant au contact des problématiques de gestion en collectivité ;
- Remise d'un support de formation et de modèles types ;
- Mise à disposition d'un ordinateur et accompagnement par un formateur logiciel.